

DOCUMENT  
À CONSERVER

## DICRIM

Document d'Information Communal sur les

# RISQUES MAJEURS



Mouvement  
de terrain



Éboulement



Inondation



# Amboise



Madame, Monsieur,

Chères Amboisiennes, chers Amboisiens,

Vous avez entre les mains la nouvelle version du DICRIM d'Amboise.

Notre commune n'est désormais plus en situation de risque « Seveso » suite à la fermeture de l'entreprise qui stockait et conditionnait des produits chlorés. Les risques naturels, eux, subsistent : les mouvements de terrain et les inondations. Des risques accrus par le dérèglement climatique en cours et qui nécessitent que nous soyons toutes et tous préparés au mieux.

Ce document vous rappelle ce que sont précisément ces risques (et les zones concernées) mais aussi les modalités d'alerte et les bons réflexes à avoir en cas de crise.

Prenez le temps de le lire pour mieux vous préparer aux risques et mieux réagir s'ils advenaient.  
Alors un conseil : gardez ce document à portée de main pour le retrouver facilement !

Brice Ravier  
Maire d'Amboise

Myriam Sancacana  
1ère Adjointe au Maire  
déléguée à la communication

Alain Deshayes  
2ème Adjoint au Maire  
délégué aux risques majeurs

## La commune d'Amboise est susceptible d'être confrontée à deux risques majeurs :

- > Mouvements de terrains
- > Inondation

Un événement potentiellement dangereux n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une énorme gravité.



zone exposée  
aux glissements  
de terrain



cavités  
souterraines



inondation lente

## L'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte est donnée par la sirène.

Testée tous les premiers mercredis du mois à midi (1mn 41s seulement),  
elle émet un son caractéristique en trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Signal d'alerte commun à tous les événements, il informe les habitants que les comportements suivants doivent être adoptés :

- Écouter la radio et suivre les instructions : France inter (99.9 FM), France bleu Touraine (105 FM).
- Ne pas téléphoner afin d'éviter une saturation des réseaux
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont pris en charge et mis en sécurité.
- Préparer les objets de première nécessité : lampe torche, bouteille d'eau, papiers personnels (pièces identité, livret de famille), médicaments indispensables.
- Garder son calme, les services de secours sont prêts à intervenir.
- Attendre le signal de fin d'alerte.

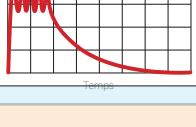
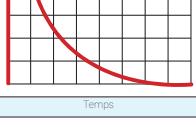
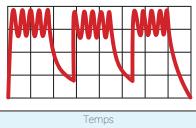
### Les différentes alertes



**Signal d'alerte :**  
Son modulé de trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes.

**Signal de fin d'alerte :**  
Un signal continu de 30 secondes.

**Signal d'essai mensuel :**  
Son modulé pendant 1 minute et 41 secondes.





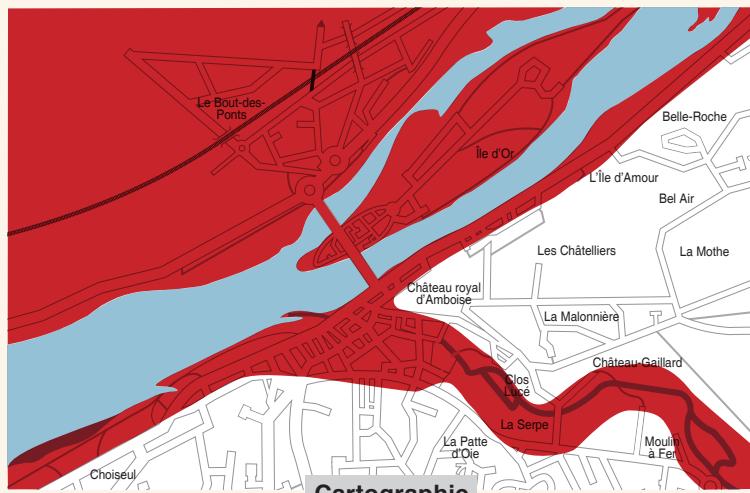
# INONDATION

## Le risque d'inondation à Amboise est lié aux crues de la Loire et de l'Amasse.

L'**Île d'Or** serait la première zone touchée par submersion du perré puis par remontée de la Loire sous le pont. Toute la rive nord, ainsi qu'une partie de la rive sud peuvent également être inondées par rupture de digue.

Les brèches survenues en 1856 (crue historique) avaient provoqué la destruction de la gare et du pont, ainsi que des hauteurs d'eau jusqu'à 3 mètres dans la rue Nationale.

Un P.P.R.N (Plan de Prévention des Risques Naturels) définit les règles d'urbanisme dans les zones à risques.



**Zones des plus hautes eaux connues =**  
périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

## Comment faut-il réagir ?

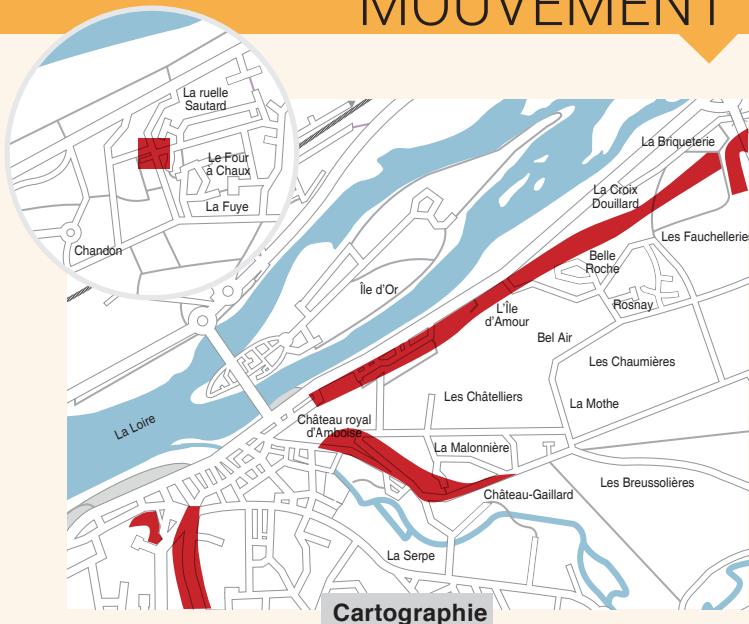
### PENDANT LA MONTÉE DES EAUX :

- **Fermer** portes et fenêtres.
- **S'informer** de la montée des eaux (radio, mairie...).
- **Couper** l'électricité, le gaz et mettre les produits toxiques hors d'eau.
- **Prendre votre kit** d'urgence.
- **Monter** aux étages, si possible, avec vivres, eau potable, radio à piles, lampe torche et vêtements chauds.
- **Ne pas prendre** d'ascenseurs.
- **Respecter** les consignes des autorités.

### APRÈS L'INONDATION :

- **Aérer et désinfecter** les pièces.
- **Chauffer** dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent.
- **Ne rétablir l'électricité que** sur une installation sèche.
- **Prévenir** votre assurance.
- **Déclarer** vos dommages en mairie (procédure catastrophe naturelle).

# MOUVEMENT DE TERRAIN



**Zones à risques =** périmètre du Plan d'Exposition aux Risques de mouvement de terrain.

Un P.E.R (Plan d'Exposition aux Risques) définit les règles d'urbanisme dans les zones à risque :

[www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Cavites-mouvements-de-terrain](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Cavites-mouvements-de-terrain)  
[www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/)



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Certains secteurs de la ville d'Amboise peuvent être confrontés à deux types de risques de mouvement de terrain, le glissement et l'effondrement, particulièrement le long de la Loire et de l'Amasse, ainsi que sur les coteaux.

## Comment faut-il réagir ?

### PENDANT L'ÉBOULEMENT :

- **S'éloigner** au plus vite de la zone dangereuse.
- **Ne pas revenir** sur ses pas.
- **Ne pas entrer** dans un bâtiment endommagé.
- **S'éloigner** de tout ce qui pourrait s'effondrer.
- **Ne pas prendre** d'ascenseurs.

# Comment se préparer face aux risques ?

## Réaliser un P.F.M.S. (Plan Familial de Mise en Sûreté)

Établir un Plan Familial de Mise en Sûreté vous aidera à vous préparer, et donc à traverser des périodes de crise. Ce plan commence par un **recueil des informations nécessaires**. Créez-le avec vos proches.

Vous devez profiter de l'occasion de la réalisation de ce plan pour **apprendre les consignes de sauvegarde** et les **comportements à adopter** en cas de survenue d'un événement exceptionnel. Les exercices de simulation nécessitent également votre participation et votre suivi. Vous pourrez en tirer des informations précieuses.

Pour vous accompagner : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille>

## Constituer un kit d'urgence

En lien direct avec le P.F.M.S, **créer un kit d'urgence doit vous permettre de subvenir aux besoins minimums de votre famille durant 72 heures**, notamment en cas d'isolement, de rupture d'approvisionnement électrique ou de gaz, ou encore en cas d'évacuation. Les éléments qui le constituent doivent pouvoir facilement être réunis. Afin de garantir son efficacité, il vous suffit de bien gérer les stocks et d'identifier son emplacement.

Vous pouvez consulter le site Internet du Gouvernement : [www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence](http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence)

## Mais également :

• **S'informer de la situation de votre logement** par rapport aux **zones à risques** (Plan d'Exposition aux Risques disponible en mairie ou sur le site Internet de la Préfecture 37).

• **Réaliser un diagnostic de cave**. Les géologues du Syndicat Cavités 37 peuvent établir un bilan de santé de votre cave, évaluer les risques et donner des conseils techniques de confortement (renseignements en mairie).

• **S'informer de la situation de votre logement** au regard de l'**inondation**.

Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN - disponible en mairie ou sur le site Internet de la Préfecture 37 :

[www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-inondations](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-inondations)

[www.vigicrues.gouv.fr/](http://www.vigicrues.gouv.fr/)

• **Vérifier votre contrat** d'assurance habitation.

• Au moment de la construction ou de la réhabilitation, **se renseigner** sur les méthodes de réduction de la vulnérabilité.

• **Amarrer** les cuves le cas échéant.

• **Anticiper** l'éventuelle évacuation : préparer votre kit d'urgence.

• **Connaître les risques**, le signal d'alerte et les consignes.

• Si vous entendez le signal d'alerte : **confinez-vous et écoutez la radio**.

## Numéros d'urgence

|                        |     |
|------------------------|-----|
| SAPEURS POMPIERS       | 18  |
| GENDARMERIE            | 17  |
| SAMU                   | 15  |
| TOUS SECOURS EN EUROPE | 112 |

## ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL : CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

- Les personnes vulnérables peuvent **contacter le Centre Communal d'Action Sociale** qui organisera un suivi personnalisé et saura prodiguer des conseils utiles : 02 47 57 77 46.
- Faire une liste des **lieux climatisés** (ou frais) où se rafraîchir près de chez soi et ouverts en été : grande surface, musée, médiathèque...
- Constituer une trousse** réunissant le matériel nécessaire contre la chaleur (trousse canicule) : brumisateur, ventilateur.
- Apprendre à reconnaître les signaux** devant déclencher l'alerte et les gestes à faire si besoin.
- Lors d'un épisode de canicule retrouvez toutes les informations utiles sur : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Canicule Info Service : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Comment faut-il réagir ?